

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois, le six octobre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes GIRAUD, LAVERT, VINCENT, M. VALLO

Absents excusés : Loïc CHEVALIER donne pouvoir à René MURAT- Nadine HOCINE donne pouvoir à Christian DUPUIS- Alain SENDRA donne pouvoir à Yann VALLO

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2023-38/ OBJET : Conventions pour la réalisation de travaux forestiers : mesures compensatoires au défrichement du projet éolien des Noés

M. le Maire expose au Conseil la proposition de la SAS Parc des Vents des Noés qui, dans le cadre du projet éolien des Noés, a du procéder à un défrichement complémentaire qui fait donc l'objet de mesures compensatoires supplémentaires. La SAS a choisi de diriger ces financements vers des forêts situées à proximité du parc des Noés. La commune de St Bonnet des Quarts a été retenue pour bénéficier de ces mesures compensatoires.

Un travail de réflexion a été mené avec l'ONF afin de définir des travaux qui pourraient être réalisés dans les forêts situées sur la commune de St Bonnet des Quarts. Il a été choisi de réaliser des travaux d'élagage qui permettront de donner de la valeur aux bois.

Les travaux suivants ont été identifiés :

Forêt	Parcelles	Essence	Action	Surface	Année de réalisation	Montant (€ HT)
Sectionale de Royer Cortay Garnat	1	Mélèze	Elagage	2 ha	Non planifié	2 200 €
Sectionale du Verger	1 et 3	Douglas	Elagage	3,20 ha	2023	3 520 €
Sectionale de Pont Demain	U	Douglas et mélèze	Elagage	1 ha	2023	1 100 €
Sectionale de Chassenay Moulin Pinlaud	3	Douglas	Elagage	1 ha	Non planifié	1 100 €

Le montant total des mesures compensatoires s'élève à 7 920 €.

M. le Maire propose au Conseil de valider ces mesures compensatoires proposées par la SAS Parc des Vents des Noés, à destination de certaines forêts sectionales de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. ANDRO-M. VALLO et mandat pour M. SENDRA) et 2 ABSTENTIONS (Mme LAVERT- Mme GIRAUD) :

- décide de valider les mesures compensatoires à destination de certaines forêts sectionales de la commune, proposées par la SAS Parc des Vents des Noés
- mandate M. le Maire pour la signature des conventions

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS

